

CANARD KRIAXERA - LA CRISE DE LA GRIPPE AVIAIRE

Le canard Kriaxera est une population locale ancienne utilisée depuis des décennies pour la production de canards gras, il présente des caractéristiques de taille et de rusticité ainsi que des qualités gustatives particulières. Cette population est conservée dans un seul couvoir situé à Bidache. L'exploitation a gardé des reproducteurs mis à la reproduction tous les ans, qui servent ensuite à produire des mulards gras pour une quinzaine de producteurs et transformateurs.



Depuis la fin d'année 2020, le travail des éleveurs et plus particulièrement du couvoir a été **gravement menacé par la crise sanitaire influenza aviaire** qui a secoué toute la profession au cours des derniers mois. En effet, des mesures d'abattages systématiques et préventives ont été largement mises en œuvre et le couvoir s'est retrouvé menacé d'abattage. Dans ce contexte épidémique, la mise en sécurité de cette unique souche s'est avérée indispensable. Le Conservatoire ainsi que les différentes parties prenantes ont cherché ensemble des solutions pour conserver durablement cette population. Le Conservatoire s'est ainsi retrouvé au premier plan pour proposer et apporter des solutions pour gérer au mieux cette crise.

Un protocole de sauvegarde génétique destiné à préserver la race dans un contexte d'influenza aviaire grave et massif a été signé le 5 mars 2021. Il a été rédigé sous l'égide de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques avec les organismes professionnels agricoles et syndicaux, les éleveurs et producteurs concernés, le Conservatoire des Races d'Aquitaine, les élus du territoire, les représentants du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Selon les termes du protocole, **le Conservatoire des Races d'Aquitaine a été chargé de mettre en place une opération inédite de sauvetage et de préservation de la race** puisque l'obligation d'abattage au sein d'un foyer de grippe aviaire menaçait directement les reproducteurs du couvoir. Il s'agissait de préserver en urgence la ressource génétique originale que représentent ces animaux en permettant de produire, élever et remplacer les reproducteurs appelés à disparaître.



A compter de la signature du protocole, le Conservatoire a déployé un ensemble de mesures d'urgence visant à reconstituer la population de canards dans un site sécurisé et protégé, en partant de la collecte d'œufs jusqu'à l'élevage de reproducteurs adultes, dans le respect des règles de biosécurité.

L'enjeu était donc de créer en urgence et en pleine phase épidémique, une population miroir indemne de toute conta-

-mination permettant de sauver la souche originale et de conserver ses caractéristiques génétiques propres. Il a fallu concevoir un dispositif sécurisé permettant de préserver un nombre conséquent d'animaux mâles et femelles qui seraient en mesure de remplacer les reproducteurs existants après leur disparition.

Pour atteindre cet objectif, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a proposé, en accord avec les éleveurs du département, les élus locaux et les autorités sanitaires, de déployer **une série de mesures et d'interventions** qui ont été validées et inscrites dans le protocole.

Les premières mesures du plan de sauvegarde ont débuté en avril 2021 avec l'accord de la DDPP pour mettre en reproduction les lots mâles et femelles (interrompue sur le couvoir dès la survenue des cas d'influenza aviaire). Pour mettre en œuvre ces mesures, **un certain nombre de dérogations aux règles de gestion des foyers d'influenza aviaire ont été nécessaires et ont été acceptées par le Ministère de l'Agriculture**, notamment, le sursis à abattage des reproducteurs, l'autorisation d'exporter des œufs, leur mise en incubation dans des lieux sécurisés ...

Alors que la gestion de la crise de 2021 n'est pas encore terminée, **de nouveaux foyers sont apparus en France dès novembre 2021** et la progression du nombre de foyers continue en ce début d'année 2022 avec 295 foyers recensés le 27/01/2022 selon le Ministère de l'Agriculture ¹. **Le territoire métropolitain est placé en risque « élevé »** au regard de la progression rapide du virus et plusieurs mesures de prévention ayant pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination sont déployées : claustration ou mise sous filets des basses-cours, l'interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés, interdiction de transports, etc...

Principales mesures du protocole de sauvegarde

1 - la gestion des œufs à couvrir sur le site de Bidache (relance de la ponte, collecte des œufs à couvrir, contrôle de fertilité)

2 - le transfert des œufs vers un couvoir sécurisé (dérogation de transfert, désinfection des œufs, choix d'un centre d'incubation, suivi de l'incubation, éclosion)

3 - l'élevage des canards dans un centre protégé (transfert des canetons, élevage jusqu'à l'âge adulte, identification et marquage individuel, sélection des reproducteurs)



Au-delà du risque d'abattage en cas de foyer, **ces crises successives et les mesures de prévention associées menacent directement nos petites populations de volailles locales** qui supportent très difficilement la claustration (c'est notamment le cas de la poule Landaise) et pour qui les échanges de reproducteurs sont primordiaux pour mener à bien les programmes de conservation. Malgré les difficultés, l'équipe du Conservatoire continue d'accompagner les éleveurs des différentes races et de mettre en place des actions pour mener à bien les programmes de conservation.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>